



**Agence
Qualité
Construction**

**CONSEILS AUX
PARTICULIERS**

AVANT DE RÉNOVER VOTRE PISCINE PRIVÉE À USAGE FAMILIAL

- ✓ Faites diagnostiquer l'état actuel
- ✓ Mettez aux normes de sécurité
- ✓ Favorisez les équipements ayant de bonnes performances environnementales



anil
Agence Nationale
pour l'Information
sur le Logement

CETTE PLAQUETTE EST DESTINÉE AUX PARTICULIERS

Avant d'envisager des travaux de rénovation d'une piscine dont le bassin est partiellement ou totalement enterré, effectuez un examen attentif du bassin et de ses abords. Certains désordres peuvent venir du vieillissement normal du matériel et des matériaux mais ils peuvent aussi avoir d'autres causes qu'il est nécessaire de comprendre. Les professionnels de la piscine sont là pour vous aider à réaliser ce diagnostic et à résoudre les problèmes. Par ailleurs, les normes de sécurité et les équipements techniques (filtration, nettoyage, chauffage ...) ont beaucoup évolué et la rénovation devra les prendre en compte.

À SAVOIR

PRÉVENTION DES NOYADES

Sous peine d'amende, une piscine privée, à usage individuel ou collectif, devra être équipée d'un de ces quatre dispositifs de sécurité normalisés : barrière, alarme, couverture ou abri.

Les piscines posées sur le sol, gonflables ou démontables ne sont pas concernées. Néanmoins, il est préférable de disposer a minima d'un moyen d'accès sécurisé à ces piscines.

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

La puissance et la durée de fonctionnement des équipements de filtration (pompe) devront être optimisées pour limiter les consommations électriques. Le photovoltaïque en auto-consommation est une solution possible. Le chauffage éventuel de l'eau nécessite une couverture adaptée et l'emploi d'énergies renouvelables (solaire thermique, pompe à chaleur...).



POINTS DE VIGILANCE

1

Tassement du bassin

- Écart variable entre le niveau d'eau et le bord de la piscine

2

Fuites

- Variations anormales du niveau d'eau (hors évaporation naturelle)

3

Revêtements

- Décollement de peinture, de carrelage (attention au risque de coupure)
- Liner : perforations, plis, tâches, décoloration, contrôle des «coutures» et points singuliers
- Cloques sur le polyester

4

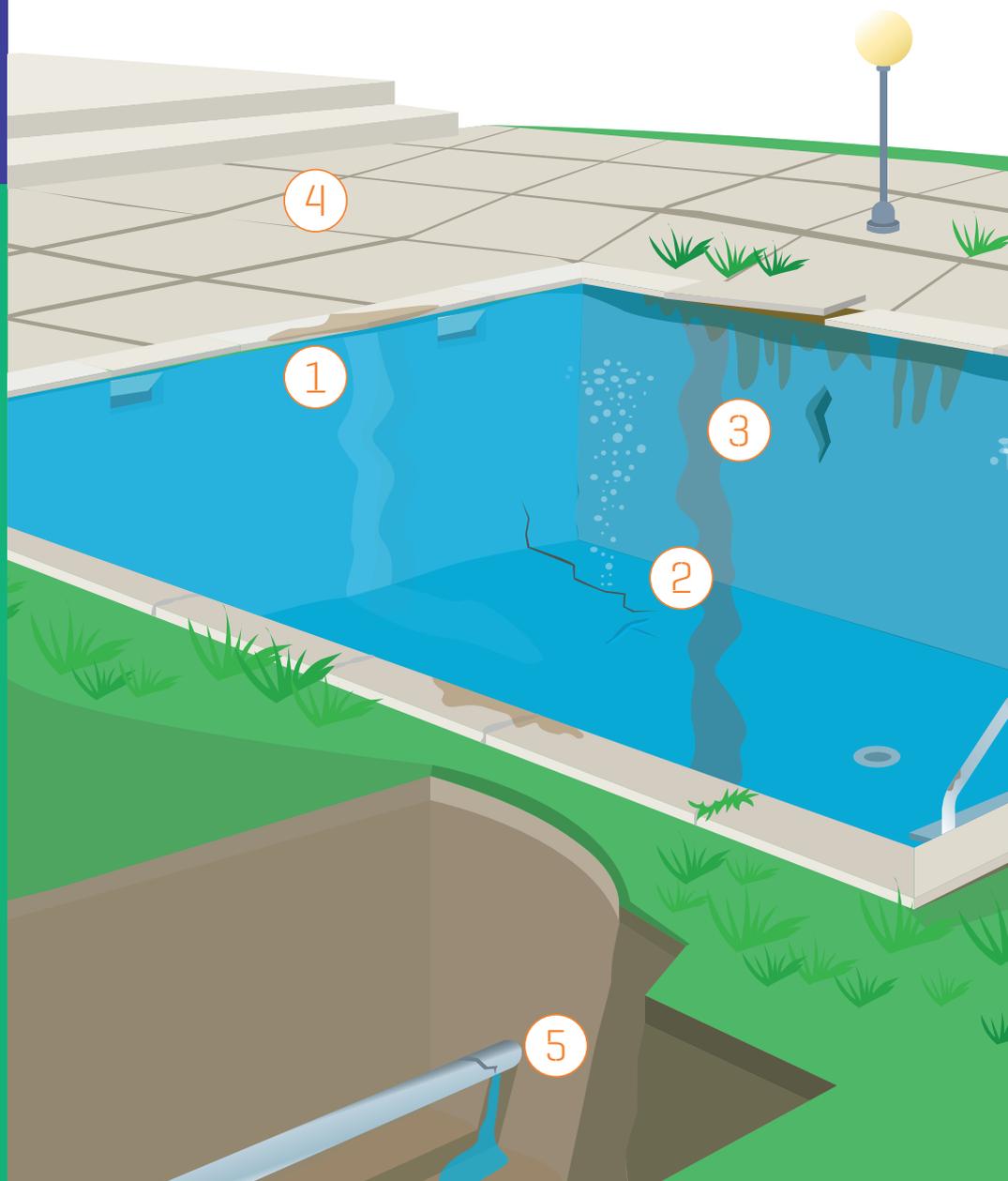
Abords

- Affaissement des plages et décollement des margelles
- Fissures et microfissures sur les margelles
- Abords glissants : revêtement inadapté ou défaut d'entretien
- Pente des plages insuffisante pour les écoulements vers l'extérieur

5

Rupture des canalisations enterrées

- Causes possibles : mouvement du bassin ou du terrain, gel
- Surtout si canalisations en PVC et fixations rigides



6 Oxydation des matériels

- Rouille pour l'acier

7 Sécurité électrique

- Les volumes de protection doivent être respectés
- Le coffret électrique doit être aux normes

8 Filtration de l'eau

- Présence de mousses, d'algues, de traces vertes ou noirâtres
- Risque sanitaire pour les baigneurs

9 Système de sécurité enfant

- Obligatoire et conforme aux normes
- Vérification de l'état et du bon fonctionnement

10 Joints

- État des joints

FAITES APPEL À UN PROFESSIONNEL



À SAVOIR

ENTRETIEN, NETTOYAGE ET HIVERNAGE

Un entretien régulier et rigoureux, respectant scrupuleusement les spécifications, sera nécessaire pour conserver une eau saine et assurer la durabilité des différents composants.

Le principe d'hivernage devra être adapté à votre piscine et validé par un professionnel.

LES STRUCTURES

En cas de déformations, de fissures, ou de fuites du bassin, il est impératif d'avoir l'avis d'un professionnel et de remédier aux problèmes. Quelques causes possibles :

- terrains argileux ou remaniés, présence de point dur ;
- absence d'étude géotechnique ou mauvaise réalisation ;
- terrain pentu, nécessitant des fondations sur le sol naturel ;
- non-respect des préconisations d'hivernage (gel) ou vidanges réalisées sans précautions ;
- soulèvement dû à la présence d'eau dans le sol et d'un bassin vidé : en cas de vidange, faites appel à un spécialiste car le poids de l'eau s'oppose au soulèvement ;
- tassement causé par la rupture de canalisations enterrées ;
- défaut de remblai sous les plages.

LES REVÊTEMENTS

Les piscines peuvent recevoir différents types de revêtements :

- **les enduits hydrauliques** : ils se décollent en cas de mauvaise préparation du support, d'épaisseur insuffisante, de non-respect du temps de séchage entre les couches ou de mauvais dosage de l'enduit ;
- **le liner** : membrane interchangeable plaquée contre les parois du bassin. Il assure l'étanchéité de l'ouvrage. Le liner doit être posé sur une structure non étanche qui résiste à la poussée de l'eau. La durée de vie d'un liner est entre 5 et 15 ans dépendant fortement de la qualité de la membrane et des conditions d'utilisation : qualité de l'entretien et des produits utilisés, immersion d'objets (métallique, cailloux...). La bonne tenue du liner passe par un entretien permanent de l'eau et par un contrôle des procédés de traitement. L'apparition de plis après la mise en eau peut avoir de multiples causes ;
- **le polyester** : l'apparition de cloques, bullages, cratères, boursouflures, donnant l'impression que le plastique a « fondu », est due à la modification chimique du matériau ;
- **la peinture** : elle doit supporter les agressions de l'eau chlorée et des produits d'entretien. Une peinture inadaptée ou un support mal préparé peuvent être la cause du décollement ;
- **le carrelage** : il ne constitue pas une étanchéité.

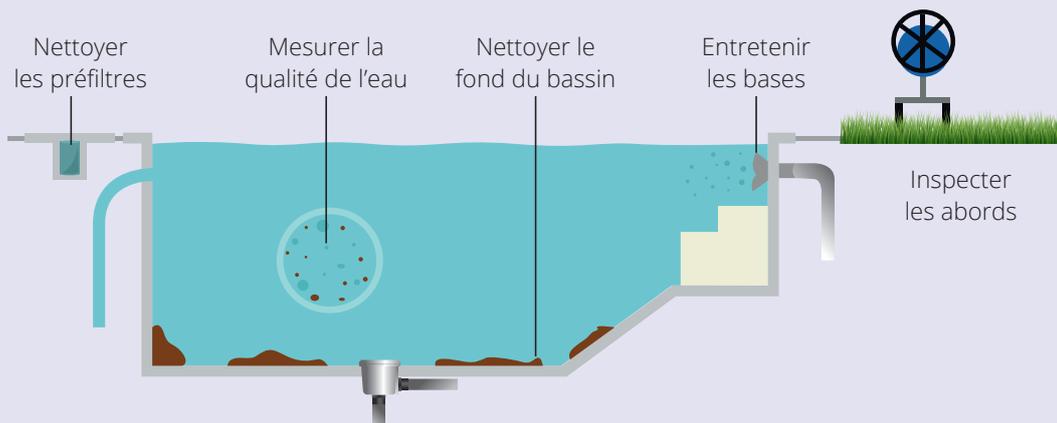


ASSURANCE DÉCENNALE

Vérifiez que chaque professionnel qui intervient en rénovation sur votre piscine est bien titulaire de l'assurance décennale obligatoire. Celui-ci doit vous fournir une attestation en cours de validité, établie par sa compagnie d'assurance. Cette attestation doit préciser que la construction de piscines fait partie des activités couvertes par le contrat.



ENTRETIEN COURANT



Un contrôle régulier des équipements et du système de filtration ainsi qu'un entretien méthodique du bassin garantissent une eau de baignade saine et de qualité. En cas d'intervention technique, faites appel à un professionnel.

L'ESSENTIEL

- Faites d'abord un examen technique avec un professionnel.
- Sachez que les problèmes structurels vont nécessiter une rénovation plus lourde.
- Respectez les exigences sur la sécurité des personnes (risque électrique, noyade, glissade, etc.)
- Prévoyez toujours un entretien et respectez les conditions d'hivernage.
- Vérifiez que les entreprises auxquelles vous faites appel disposent d'une assurance décennale mentionnant les travaux sur les piscines.

QUI PEUT VOUS INFORMER ?

- *La Fédération des professionnels de la piscine et du spa (FPP)*
- *Sur le site du ministère, le guide de prévention pour la sécurité des piscines privées*
- *L'Agence nationale de l'habitat (Anah)*
- *Le réseau des Adil, qui vous apporte un conseil personnalisé, neutre et gratuit*
- *L'Institut national de la consommation (INC)*

POUR ALLER PLUS LOIN

consultez les autres plaquettes de la collection
Avant de rénover



>>> Retrouvez ce document en version numérique et l'ensemble des ressources de l'AQC sur <https://qualiteconstruction.com>

